

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 21 OCTOBRE 2022**

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 21 du mois d'octobre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat sous la présidence de Monsieur Yves VERGE DEPRE, 1^{er} vice-président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
	Nom	Prénom			Nom	Prénom		
1	DAVID	Pierre-Emile	X		HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier		X	CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges	X	
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		CHALUS	Ary		
6	MOUSSE	Tony	X		BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric	X		BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COËZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle		
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine		X	PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David	X		ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon		X	BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude	X		ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel		X	PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty	X		LOQUES	Rose-Marie		

	TITULAIRES		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	SUPPLEANTS		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe		X	COQUITTE	Richard	X	
34	CHICOT	Eddy	X		LUCE	Fabrice	X	
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERVIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier		X	ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin	X		BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy	X		ABELA	Jean-Marie		
50	ALBERT	Richard		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	ROGERS	Patrick	X		DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie	X	
58	MICHINEAU	Magloire	X		RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Anselme VALLUET à M. Eric LATCHOUMANIN

Secrétaire de séance : M. Eric LATCHOUMANIN

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu la délibération N° DEL - 2022 - DAF - 31 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 en date du 28 janvier 2022 ;

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2022,

Considérant que les crédits se révèlent insuffisants et que des opérations nouvelles doivent être inscrites,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	31
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2022 après s'être prononcé par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Article 2 : d'arrêter la décision modificative conformément au tableau suivant :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
D-615232 : Entretien et réparations Réseaux		54 000,00 €		
R-74748 : Participations autres communes				54 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	54 000,00 €	0,00 €	54 000,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 000,00 €		54 000,00 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT				
D-2031-22 : Frais d'études opération énergie renouvelable		51 754,00 €		
D-2315-22 : Réseaux d'électrification opération énergie renouvelable		230 000,00 €		
R-1318-22 : Subvention d'investissement FACE énergie renouvelable				140 877,00 €
D-2031-26 : Frais d'études opération transition énergétique exceptionnelle		195 750,00 €		
D-2315-26 : Réseaux d'électrification en cours opération transition énergétique exceptionnelle		2 800 000,00 €		
R-13148-26 : Autres communes opération transition énergétique exceptionnelle				2 396 600,00 €
R-1318-26 : Subvention d'investissement FACE opération transition énergétique exceptionnelle				599 150,00 €
D-2031-27 : Frais d'études opération intempéries		232 299,00 €		
D-2315-27 : Réseaux d'électrification en cours opération intempéries		4 500 000,00 €		
R-13148-27 : Autres communes opération intempéries				3 785 839,00 €
R-1318-27 : Subvention d'investissement FACE intempéries				946 460,00 €
D-2315-18 : Réseaux d'électrification opération éclairage public		8 424 880,00 €		
R-13172-18 : FEDER opération éclairage public				4 640 000,00 €
R-1312-18 : Régions				870 000,00 €
R-1318-18 : subvention FACE et agir plus EDF opération éclairage public				2 220 660,00 €
R-13148-18 Autres communes opération éclairage public				713 407,00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires		14 000,00 €		
R-1318 : Subvention transition énergétique relance				10 000,00 €
D-1318-15 : Titres d'investissement annulés sur exercices antérieurs		150 000,00 €		
R-21534-18 : Mandats d'investissement annulés sur exercices antérieurs				275 690,00 €
D-2315-15 : Réseaux d'électrification en cours opération d'extension	100 000,00 €			
D-2315-16 : Réseaux d'électrification en cours opération de sécurisation		100 000,00 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	100 000,00 €	16 698 683,00 €	0,00 €	16 598 683,00 €
EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 598 683,00 €		16 598 683,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL DÉCISION MODIFICATIVE N°2	16 652 683,00 €		16 652 683,00 €	

Article 3 : précise que la présente décision modificative n°2 ne bouleverse pas l'équilibre total du budget de l'exercice 2022.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le vendredi 28 octobre 2022
Président
DULAC Daniel

